

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET DU MINISTRE

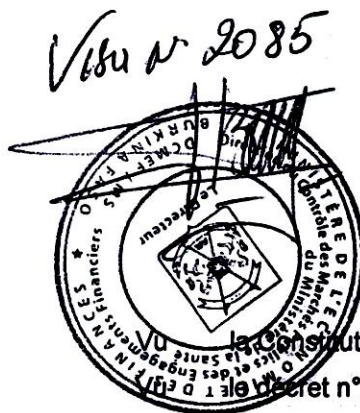
BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

390

**ARRETE N°2016- MS/CAB portant
prorogation de délai de validité d'une
autorisation de création d'une clinique médicale
privée**

LE MINISTRE DE LA SANTE

10 AOU 2016



- la Constitution ;
- le décret n°2016-001/PRES du 6 janvier 2016 portant nomination du premier Ministre ;
- Vu le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2015-663/PRES/PM/MS du 22 mai 2015 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la Santé publique ;
- Vu la loi n°034/98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- Vu le décret n°2005-398/PRES/PM/MS du 19 juillet 2005 portant conditions d'exercice privé des professions de santé ;
- Vu le dossier de demande de l'intéressé ;
- Sur avis de la Commission d'examen des demandes d'autorisation de création, d'ouverture, d'extension, de transformation, de cession, de transfert et de fermeture des établissements sanitaires en sa session du 12 juillet 2016.

A R R E T E

Article 1 : Une prorogation de délai de validité d'une autorisation de création d'une clinique médico-chirurgicale privée dans la commune de Koudougou d'un (01) an non renouvelable, est accordée à **Monsieur WANDA Dramane**, médecin gynécologue obstétricien, bénéficiaire d'une autorisation de création N°2015- 887/MS/CAB du 27/07/2015

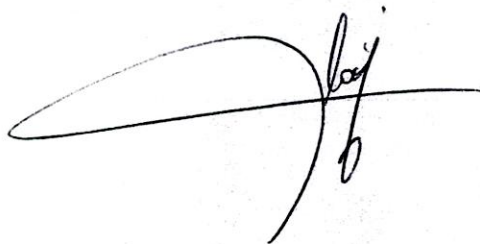
Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Article 3 : L'Inspecteur général des services de santé, le Secrétaire général du Ministère de la santé, le Gouverneur de la région du Centre-Ouest, le Maire de la commune de Koudougou sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliations :

- 1-Original
- 2- Présidence du Faso
- 3- Premier Ministère
- 4- SG/MS
- 5- Gouvernorat/ Centre-Ouest
- 6- Commune de koudougou
- 7- Toutes Directions centrales du MS
- 8- DRS/ Centre-Ouest
- 9- ITSS
- 10- Ordre professionnel de la santé concerné
- 11- intéressé
- 12- J.O
- 13- Archives/Chrono

Ouagadougou, le **17 AOUT 2016**



Dr Smaila OUEDRAOGO